



COMMUNE DE PUYMERAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du jeudi 17 mars 2022 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, Maire de la commune.

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Danielle GATIGNOL ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Roger TRAPPO, Pierre TARTANSON.

Absents excusés ayant donné procuration : Manon YTIER à Olivier GIRARD ; Michel FARE à Cédric IMBERT ; Anne de VILHET à Roselyne ARLAUD

Absents excusés : David SAMBUCHI et Julien VERA

Secrétaire de séance : Roselyne ARLAUD

Lecture du compte-rendu de la séance du 24 février 2022

ORDRE DU JOUR

ASSAINISSEMENT :

✓ **Compte administratif et compte de gestion assainissement :**

- Dépenses de fonctionnement : 41 823.89 €
- Recettes de fonctionnement : 49 840.80 €
- Excédent de l'année 2020 : 983.83 €
- Excédent de fonctionnement 2021 : 9 000.74 €
- Dépenses d'investissement : 21 687.14 €
- Recettes d'investissement : 41 217.00 €
- Excédent de l'année 2020 : 84 754.90 €
- Excédent d'investissement 2021 : 104 284.76 €
- Solde 2021 : + 113 285.50 €

Pour rappel, le compte de gestion est doit être identique au compte administratif. Le compte de gestion est l'état des comptes tenu par le trésorier de la commune (trésorerie de Vaison la Romaine) et le compte administratif tenu par la mairie.

Unanimité

✓ **Affectation des résultats assainissement**

Report excédentaire en fonctionnement : + 9 000.74 €
 Report excédentaire en investissement : + 104 284.76 €

Unanimité

✓ **Budget assainissement**

Equilibre de la section de fonctionnement : 53 890.12 €
 Equilibre de la section d'investissement : 139 958.76 €

Total du budget : 193 848.88 €

Unanimité

COMMUNE :

✓ **Compte Administratif Commune**

Dépenses de fonctionnement : 415 517.20 €
 Recettes de fonctionnement : 533 137.74 €
 Excédent de l'année 2020 : 315 807.56 €

Excédent de fonctionnement 2021 : 433 428.10 €

Dépenses d'investissement : 404 205.71 €
 RAR 2021 : 6 050.00 €
 Recettes d'investissement : 80 672.26 €
 RAR 2021 : 555.00 €
 Excédent de l'année 2020 : 273 122.86 €

Déficit d'investissement 2021 : 55 905.59 €

Solde 2021 : + 377 522.51 €

Unanimité

✓ **Analyse financière du budget communal de l'année 2021**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 580.40 € par habitant et celles d'équipement de 531.58 € par habitant.

L'en-cours de la dette est de 143.97 € par habitant (capital restant dû au 31/12/N), soit 18.98 % des recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement de la commune est de 1 an (elle doit être à maximum 8 / 10 ans pour être acceptable). La moyenne pour les communes rurales de même strate est de 3.7 ans (en 2020).

Les recettes réelles de fonctionnement ont été de 758.38 € par habitant dont 426.03 € provenant du produit des impositions directes (taxes d'habitation et foncières) et celles d'équipement de 104.08 € par habitant.

Le taux d'épargne brute de la commune, c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les dépenses d'investissement et le remboursement de la dette est de 23.87 % (il est satisfaisant entre 8 et 15 % minimum). La moyenne pour les communes rurales de même strate est de 21.2 % (2020).

Unanimité

✓ **Délibération approbation compte de gestion Commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 concernant la commune, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états

de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

Statuant sur l'exécution du budget commune de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires. Unanimité

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions à allouer aux associations pour l'année 2022. Il présente les différentes demandes reçues en Mairie par les associations et organisations diverses. Il précise qu'un certain nombre d'association ne demande pas d'aide. Le conseil décide de répartir les subventions comme suit et dit que les subventions surlignées seront versées uniquement sur demande.

Association	Subv.
Amicale anciens résistants / Maqui Vasio	100,00 €
Comité des fêtes	8 000,00 €
Coopérative scolaire	1 000,00 €
EMALA	80,00 €
Fédération nationale des handicapés	100,00 €
Fédération nationale des anciens combattants Algérie	50,00 €
Jeunes agriculteurs de Vaison	50,00 €
Le Chœur de Puyméras	500,00 €
Le sentier de la source	200,00 €
Louchiers	170,00 €
SPA Nyons	367,86 €
Portique	50,00 €
Union Sportive Autre Provence	2 200,00 €
	12 867.86 €

Unanimité

COUPES AFFOUAGERES :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la lettre de monsieur le responsable du service forêt-bois de l'office national des forêts concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale de Puyméras relevant du régime forestier.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022_D06 désignant l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 et propose la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice ainsi que des modalités de leur commercialisation comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Localisation
7t	Délivrance	79	2.65	Pas de la Maneyrolle
8t	Vente avec mise en concurrence	550	6.54	Pas de Chauvet

- **POUR** la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Olivier GIRARD, Jean-Pierre RIPERT, Pierre TARTANSON.
- **DIT** que le prix de la coupe sera fixé à 100 € ;
- **PRECISE** que le produit des coupes est uniquement destiné aux habitants de la commune de Puyméras et ne doit pas sortir du territoire communal.
- **DIT** que les affouagistes devront se conformer au règlement d'affouage remis par la commune.
- **RAPPELLE** qu'en aucun cas elles sont destinées à la vente.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Cérémonie de la sainte croix le samedi 26 mars
- ✓ Devis travaux forêt : 1 854.14 € TTC
- ✓ Devis travaux CLAE : 3 3840 € de maçonnerie
469.20 € d'électricité
1 037.47 € d'isolation
9 818.22 € de peinture
- ✓ Devis réfection pelouse stade : 7 214.01 € TTC
- ✓ Organisation des permanences pour les élections présidentielles
- ✓ Regroupement pédagogique intercommunal :

CE QUI NE CHANGERA A PRIORI PAS

MERINDOL	PETITE SECTION MOYENNE SECTION
PUYMERAS	GRANDE SECTION COURS PREPARATION (CP)
FAUCON	CM1 – CM2

CE QUI CHANGE TOUS LES 3 ANS

ANNEES 1.2.3 : 2022 / 2023 - 2023 / 2024 - 2024 / 2025

PUYMERAS	1 CLASSE
FAUCON	2 CLASSES

LA REPARTITION SERA EFFECTUEE SUIVANT LES EFFECTIFS (environ 20 élèves par classe)

ANNEES 4.5.6 : 2025 / 2026 - 2026 / 2027 - 2027 / 2028

PUYMERAS 2 CLASSES
FAUCON 1 CLASSE

2022 / 2023 : PUYMERAS GS – CP – CE 1
 FAUCON CE2
 CM 1 – CM2

2023 / 2024 PUYMERAS GS – CP – CE1
 FAUCON CE2
 CM1 / CM2

✓ Lecture du courrier de M. Ralf MAURER

Séance levée à 20 h 25